

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2014

1. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DES COMPETENCES ECOLE ET VOIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les agents communaux mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais peuvent être amenés à faire des heures complémentaires et / ou supplémentaires.

Afin de permettre le remboursement des heures réalisées, il y a lieu de faire un avenant à la convention de mise à disposition signée le 17 novembre 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

2. DECISION MODIFICATIVE : TRAVAUX WC CHEVAL BLANC

Le Maire rend compte aux Conseillers de la nécessité de procéder à une modification du budget annexe cheval blanc à savoir :

- Travaux WC cheval blanc (pose d'un radiateur, d'un sèche mains et remplacement d'une VMC) : +700 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative correspondante.

3. ANNULATION DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'AMENAGEMENT DES LIAISONS PIETONNES ET DU JARDIN DE LA CURE

Considérant les réserves émises par Madame la Trésorière sur l'opportunité de la co-maîtrise d'ouvrage notamment au regard du FCTVA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le retrait de la délibération 2014-08-02.

4. COMITE CONSULTATIF « VILLAGE AMI DES AINES » :

Afin de compléter le comité consultatif « village ami des aînés » le Conseil Municipal désigne de nouveaux membres : représentants de l'Agence Régionale de la Santé, du CL.I.C de Montluçon, du milieu associatif en lien avec les aînés et d'administrés. Le Comité consultatif commencera par exploiter les résultats de l'enquête de juin dernier.

5. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Conformément à l'article L 322.4.7 du Code du Travail et du décret 2005-243 du 17/03/2005, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Loi de Cohésion Sociale permet sous certaines conditions de mettre en place en partenariat avec Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, de **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'opportunité d'un tel contrat,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention CAE entre l'Etat et la Commune employeur, ainsi que le contrat de travail correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Travaux Cheval Blanc :

Les WC pour Personnes à Mobilité Réduite sont terminés.

La toiture de la cuisine sera à reprendre.

➤ Mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

La mise en place de la réforme a, comme prévu, occasionné une augmentation des frais de fonctionnement de la Communauté de Communes. Selon les Communes, les Temps d'Activités Périscolaires ont des coûts très disparates.

➤ Réforme Territoriale :

Une nouvelle baisse des dotations au bloc communal est prévue pour 2015.

➤ Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

Le Dossier de Consultation des Entreprises devrait être mis en ligne fin octobre.

➤ Pays de la vallée de Montluçon:

- Transformation du syndicat en Pole d'Equilibre Territorial et Rural,
- Création d'un Conseil des Maires,
- Mise en place d'un projet de territoire (contrat Auvergne +),
- Devient l'interlocuteur des Communes et EPCI pour les fonds européens et régionaux,

➤ Le recrutement pour le remplacement de l'agent technique ayant fait valoir ces droits à la retraite est ouvert, Poste à temps complet à pourvoir au 01/01/2015. Date limite de réception des candidatures 15/12/2014.

➤ Le compost de déchets verts est mis gracieusement à la disposition des administrés qui en feront la demande écrite à la Mairie.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 19 novembre 2014 à 20 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

